

PRESTATIONS DE SERVICES

TVA INCLUSE AU TAUX EN VIGUEUR 20 %

TRANSACTIONS

VENTE D'IMMEUBLES ET TERRAINS A USAGE D'HABITATION OU MIXTES

HONORAIRES ENTRE 5% ET 10% TTC SUR LE PRIX DE VENTE

A LA CHARGE DU VENDEUR

VENTE EN VIAGER

HONORAIRES 10% TTC SUR LA VALEUR VENALE

A LA CHARGE DU VENDEUR

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

HONORAIRES 10% TTC SUR LE PRIX DE VENTE

A LA CHARGE DU VENDEUR

PRESTATIONS DE SERVICES

TVA INCLUSE AU TAUX EN VIGUEUR 20%

GERANCE

REDACTION D'ACTES

BAUX D'HABITATION

HONORAIRES DE GESTION : 9.5% TTC A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

HONORAIRES DE LOCATION (visite, constitution du dossier, rédaction du contrat) :

Selon Loi Alur en fonction de la zone où se situe le logement :
10 € ou 8 € du mètre carré.

HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX :

3 € du mètre carré à la charge du locataire.

BAUX A USAGE DE GARAGE

HONORAIRES FORFAITAIRES : 80 € TTC

A la charge du locataire

BAUX COMMERCIAUX DE 9 ANS

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL 5 % TTC
SUR 3 ANS DE LOYERS A LA CHARGE DU LOCATAIRE